

Qu'est-ce que la BVD ?

La BVD (Diarrhée Virale Bovine) est une maladie infectieuse due à un pestivirus. Ce virus est très répandu en France et peut causer d'importantes pertes économiques dans les élevages (avortements, mortalités néonatales, problèmes de fertilité...).

On la connaît également sous le nom de maladie des muqueuses qui correspond à un syndrome spécifiquement associé à la contamination «in utero» de certains veaux, qui naissent porteur du virus à vie et qu'on appelle Infectés Permanents Immunotolérants (IPI).

Le bovin IPI disséminera par la suite le virus, et pourra entraîner la création d'autres veaux IPI s'il est en contact avec des femelles gestantes. La contamination se fait essentiellement par contact entre les animaux.

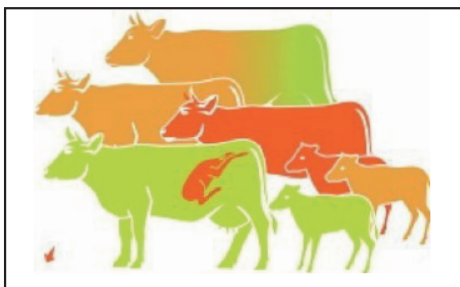
Conséquences d'un épisode sévère de BVD dans un troupeau

(source : contrelabvd.com)

3 fois plus de retours en chaleur

4 fois plus de soins aux veaux

20 % de travail de plus pour l'éleveur



2 fois plus de rétention placentaire en chaleur

2 fois plus de mortalité jusqu'à 24 mois

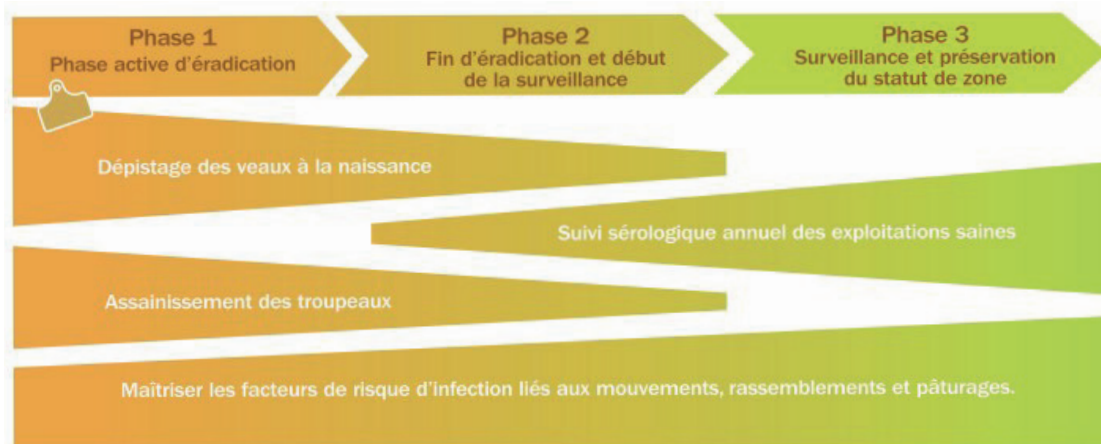
2 fois plus d'avortements

Question : faut-il boucler les veaux morts nés ?

Depuis quelques années, l'EdE bassin sud avait décidé de ne plus identifier les veaux morts nés.

Mais dans le cadre de la lutte contre la BVD, un avorton peut-être justement le signe d'une contamination. Il est donc très important de boucler ce veau de façon à le prélever et à effectuer une recherche BVD

La progression de l'éradication :



Les principales mesures de l'arrêté ministériel

- Dépistage généralisé dans tous les troupeaux en prélevant les veaux lors de leur naissance (seule exception : les cheptels laitiers testés sur le lait et indemnes).
- Assainissement des troupeaux infectés par prélèvement systématique des veaux et recherche de la BVD sur tous les bovins du troupeau.
- Enquête épidémiologique et gestion des troupeaux en lien avec un foyer.

Un nouvel arrêté ministériel est en cours de finalisation qui donnera les conditions de mouvement à respecter avec des contraintes aux mouvements pour les troupeaux en assainissement et les animaux non qualifiés.

Les boucles BVD :

Extérieurement ce sont des boucles normales. Sur l'une des deux, le pointeau est remplacé par un petit trocard qui prélève et stocke le petit bout de cartilage prélevé. La pose de cette boucle nécessite la pince spéciale jaune.



Comment poser une boucle : vous pouvez consulter la vidéo postée par le fabricant de boucle Allflex sur www.youtube.com/

Pour toute question sanitaire sur la BVD, contact : GDS - Tél. 05.62.61.79.83
 Pour toute question concernant les boucles, contact : Service identification - Tél. 05.62.61.79.75